

Cohabitation sans bail avec ma femme

Par Madi kamissoko, le 21/02/2017 à 03:43

Bonjour. Je suis marié et sans contrat et suite à notre expulsion de notre appartement.une association conventionnée a hébergé ma femme et mes enfants sans bail et sans contrat de de location. Je suis marié toujours et sans décision de séparation de la justice ni divorcé. Ai je le droit d'être hébergé avec ma femme et mes enfants ou non ? Pourquoi ? Que puis je faire pour être avec ma femme et mes enfants hébergés ? Merci de votre réponse!

Par Tisuisse, le 21/02/2017 à 07:17

Bonjour,

Pourquoi cette association n'héberge que votre femme et vos enfants ? le Code civil vous fait obligation de vitre, votre épouse et vous, sous le même toit.

Par youris, le 21/02/2017 à 09:11

bonjour,

un hébergement n'est pas synonyme de location.

en principe un hébergement a un caractère provisoire et pour des personnes en difficulté et c'est l'hébergeur qui décide qui il veut héberger.

mais rien interdit que vous cherchiez un appartement à louer pour y vivre avec votre famille. salutations

Par Madi kamissoko, le 21/02/2017 à 10:43

Merci de me répondre mais c'est une association conventionnée par l'État et Je suis marié sans contrat et nous sommes dans la même situation toute ma famille

Par **youris**, le **21/02/2017** à **10:48**

votre épouse est-elle du même avis que vous ?

elle peut refuser cet hébergement si elle ne veut pas être séparé de son mari.

Par Madi kamissoko, le 21/02/2017 à 11:05

Merci de me répondre. Suite à une expulsion de notre logement elle était à l'hôtel avec nos enfants et après on a proposé ce logement provisoire et sans bail par une association conventionnée qui est bailleur Aurore est bailleur Aurore et on me dit que seule ma femme et mes enfants sont hébergés par cette association solibail Aurore de Montreuil.

Par **jodelariege**, le **21/02/2017** à **12:54**

bonjour j'ai lu que cette association proposait des logements pour personnes seules ou des familles; pour quoi n'avez vous pas été inclus dans la location,? pour quoi n'étiez vous pas à l'hôtel avec elle et les enfants? il y aurait il une séparation dans l'air?,

Par Visiteur, le 21/02/2017 à 13:58

Bonjour,

vous vous dites marié? Avez vous pu le prouver à cette association?

Par Madi kamissoko, le 21/02/2017 à 14:55

Merci pour votre aide et j'étais chez des amis et elle était chez une amie et on m'a fait savoir que seule ma femme et mes enfants étaient à l'hôtel hébergés par le 115 faciliterait Un relogement et je amenait nos enfants à l'école tous les jours. Je dû parti avec tous les livret de famille PV expulsion pièce d'identité et l'association Aurore de Montreuil m'a dit que je n'étais pas sur la demande et que seule ma femme et mes enfants sont hébergés provisoirement et non relogés sans bail et sans contrat de location. Que faire pour ne pas avoir de problème pour le relogement de ma famille. Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **21/02/2017** à **15:27**

LR/AR à l'association pour demander à être logé avec VOTRE famille. Après tout, ces association relogent bien dans des hôtels, des familles entières d'immigrés, père, mère et enfants, ensemble.

Par Madi kamissoko, le 21/02/2017 à 15:44

Merci pour votre réponse positive.